



L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE (COOP) (11e ou 12e ANNÉE)

L'éducation coopérative est un mode d'apprentissage par l'expérience destiné aux élèves du cycle supérieur (11^e et 12^e années). Cette initiative de coopération entre l'école et la communauté permet aux élèves d'intégrer les notions théoriques de la salle de classe et l'expérience pratique du milieu de travail tout en se voyant attribuer des crédits scolaires en vue de l'obtention du diplôme ou du certificat d'études secondaires.

Les élèves participent à des activités d'apprentissage structurées, surveillées et évaluées conjointement par l'école et l'employeur(e). L'expérience éducative est enrichie par la formation reçue lors d'un stage en milieu de travail, habituellement d'une durée d'une demi-journée durant tout un semestre (le matin le Jour 1 et 3, l'après midi le Jour 2 et 4). L'élève peut également participer à des journées complètes en stage s'il/elle est inscrit(e) à 4 crédits. Il peut aussi se faire à l'été avec l'éducation permanente. Les domaines dans lesquels les élèves sont placés sont très variés. Il s'agit d'avoir une entreprise qui est prête à accueillir un élève du niveau secondaire.

En ce qui a trait au **transport**, le conseil scolaire fournit une passe OC Transpo aux élèves qui en ont besoin pour la durée de leur stage. L'élève est quand même responsable d'organiser le trajet à prendre afin de se rendre au placement.

Le cours d'éducation coopérative comprend une **composante scolaire** et une **composante stage**.
[dépliant](#)

Composante scolaire

La composante scolaire constitue le temps passé en salle de classe. Elle comprend une séance de préparation au stage et des séances d'intégration.

Préparation au stage :

Avant de faire un stage en milieu de travail, l'élève passe un minimum de 15 à 20 heures à la préparation au stage. Pendant la préparation au stage, l'élève doit démontrer qu'il ou elle a acquis des compétences d'employabilité (CV et entrevue), les attentes de l'école et du lieu de travail, les considérations touchant la santé et la sécurité en milieu de travail, les questions relatives à la confidentialité et les méthodes appropriées pour faire face à des préoccupations ou des problèmes dans le stage et la marche à suivre pour les signaler.

Intégration :

Ces séances organisées à divers moments pendant le cours donnent à l'élève l'occasion de faire le lien entre le stage et les attentes de ses cours (cours connexe et cours d'éducation coopérative), réfléchir au stage, analyser ses expériences et renforcer les connaissances théoriques apprises en classe ainsi que les habiletés, les techniques et les principes acquis lors du stage.

Inscription:

L'inscription se fait tout au long de l'année scolaire. Ceci dit, ton enseignant de coop te dira que tu as toute l'année pour finir ton cours mais en fait, tu as jusqu'au dernier vendredi du mois de juillet.

L'inscription se fait par les parents en complétant [ce formulaire d'inscription au cours en ligne](#). (Veuillez indiquer COOP comme cours voulu). L'éducation permanente enverra la documentation nécessaire à

faire l'inscription.

Le parent pourra indiquer quand l'élève voudrait commencer le coop. Quelques semaines avant cette date, l'orienteur de votre enfant débute l'inscription. Le parent recevra par la suite un courriel et sera demandé de poursuivre l'inscription et de payer les frais d'inscription.

Un fois inscrit, l'enseignant de coop communiquera avec vous pour décider d'un stage.

ALLEZ VOIR M. Christian Lafleur, L'ENSEIGNANT COOP, POUR DES IDÉES DE STAGES POSSIBLE.

Si tu veux faire un stage dans un métier spécialisé svp prendre connaissance du document.

Merci de mentionner ton intérêt à M. Lafleur et ton conseiller à l'orientation.